

entre ces classes de gens. Revenons-nous à ce mode de vie? J'espère que non.

Honorables sénateurs, je prétends que les ouvriers canadiens, qu'ils soient syndiqués ou non, sont ceux qui auraient le plus à perdre s'il fallait que nous détruisions les institutions démocratiques sous lesquelles nous vivons depuis ces derniers siècles. Je lance un appel à tous les travailleurs, non seulement aux chefs, mais à leurs disciples. Je les exhorte à réfléchir longuement avant de participer à des grèves illégales ou de se livrer à d'autres manifestations contraires à la loi que nous adoptons ce soir, puis de prendre leur place dans notre société démocratique en vue d'apporter à l'avenir à cette loi les changements qu'ils pourront croire nécessaires pour sauvegarder leurs propres intérêts.

Je leur lance à tous un appel—qu'ils entendent probablement, s'il en est besoin, car j'ai été l'un des leurs, et pendant de nombreuses années—et je recommande à mes collègues sénateurs en cette enceinte l'adoption de ce bill.

L'honorable Wallace McCutcheon: Honorables sénateurs, je pense, tout comme le sénateur Roebuck, que les membres des syndicats de cheminots vont respecter la loi, que ce soit la loi contenue dans le projet de loi à la Chambre des communes jusque vers onze heures hier soir ou la loi contenue dans le bill dont le Sénat est saisi.

Je dis, cependant, que nous nous souviendrons avec honte des journées d'aujourd'hui et d'hier, lorsqu'elles passeront à l'histoire. Nous avons été témoins d'une manifestation de force brutale, malgré l'allusion du sénateur Roebuck à ses amis qu'il a servis pendant 30 ou 40 ans.

J'ai sous les yeux une copie d'une lettre adressée au premier ministre, dont des exemplaires ont été envoyés au chef de l'opposition, à M. Douglas, à M. Thompson, à M. Pickersgill et à M. Nicholson. Elle a été consignée au compte rendu des Communes. Je me bornerai à en lire une seule phrase, la dernière.

Nous vous demandons, ainsi qu'à vos collègues, d'envisager très sérieusement la possibilité d'apporter à cette mesure des modifications qui la rendraient acceptable et n'accuseraient pas les cheminots canadiens au défi du Parlement.

Que le sénateur Roebuck n'en dise pas davantage.

L'honorable M. Roebuck: Qu'est-ce qui cloche là-dedans?

L'honorable M. McCutcheon: Êtes-vous convaincu qu'ils devraient passer outre au Parlement, qu'ils devraient s'opposer aux mesures prises par le Parlement?

L'honorable M. Roebuck: Le Parlement a consenti à modifier le projet de loi, ainsi qu'il l'a fait, et n'a pas placé les syndiqués dans une situation difficile. N'est-ce pas satisfaisant?

L'honorable M. McCutcheon: Je n'ai pas dit «dans une situation difficile». Il est question dans la lettre d'acculer les cheminots au défi du Parlement.

L'honorable M. Roebuck: C'est la vérité.

L'honorable M. McCutcheon: C'est bien, vous l'acceptez? C'est très bien. Cependant, je crois que le moment est venu de consigner quelques faits au compte rendu. Nous entendons parler des employés des chemins de fer depuis trois jours. Ils ont toute ma sympathie, et ils méritent une certaine augmentation de salaire; mais lorsque le *Daily Star* de Toronto déclare, le cœur sur la main, qu'ils doivent recevoir une augmentation d'au moins 25 p. 100 pour atteindre le niveau que le *Daily Star* appelle le bon niveau, c'est-à-dire le niveau de l'industrie des biens durables, nous devons donc être sur nos gardes.

Le fait est qu'à la fin de décembre 1965, le salaire horaire moyen des employés dans l'industrie des biens durables était de \$2.33. A la même date, les salaires horaires moyens des cheminots sédentaires—bien entendu, si nous tenions compte des employés itinérants, le chiffre serait plus élevé—étaient de \$2.23. C'était donc 10c. de moins. L'augmentation envisagée de 4 p. 100 signifierait \$2.30 et les mettrait à peu près sur le même pied à compter du 1^{er} janvier, car chaque augmentation de 1 p. 100 signifie environ 2.2c. l'heure. Mais nous sommes allés plus loin à cause de cette menace et nous avons accordé 4 p. 100 le 1^{er} juillet 1966.

Je ne m'oppose pas vraiment aux propositions pour 1966, mais nous sommes allés jusqu'à 4 p. 100 le 1^{er} janvier 1967 et à 6 p. 100 le 1^{er} juillet 1967. Nous avons fixé le minimum; nous avons prévu la médiation et l'arbitrage au-dessus du minimum. Cela signifie 43c. l'heure. L'augmentation prévue dans l'industrie des biens durables est de 30c. l'heure. Je n'ai rien à redire à cela. Cela vient de la commission de conciliation, mais je tiens à dire que j'en ai assez de siéger et d'écouter des discours au sujet de ces pauvres gens dont nous abusons paraît-il, car, je le répète, ils ne sont pas exploités du tout. Ce qui est arrivé, bien entendu, c'est que le gouvernement les a trompés.